

**Mémoire public adressé au Gouvernement du
Québec, en prévision de l'élaboration des
prochaines orientations en matière de santé
mentale, d'itinérance et de dépendance**



Initiative collective : Comité du 20ième arrondissement

Membres du comité du 20ième arrondissement

Steve Bérubé

Valéry Chartrand

Francis Lemay

Alexandre Poulin

Gilbert Sarrazin-Payette

France

Membres en soutien interne :

Martin Pagé, Directeur général

Adresse courriel : martinpage@dopamine.ca

Marie-Michelle Ouellet, Travailleuse de rue

Adresse courriel : mariemichele@dopamine.ca

Sarah Chouinard-Poirier, Coordonnatrice aux activités communautaires

Adresse courriel : sarahcp@dopamine.ca

Membre en soutien externe :

Caroline Leblanc, Université de Sherbrooke

Adresse courriel: caroline.leblanc3@usherbrooke.ca

Nous tenons à remercier la photographe sociale Céline Côté de nous avoir autorisés à utiliser ses œuvres visuelles

SOMMAIRE

Introduction	4
Historique du 20 ^{ième} arrondissement	5
Pourquoi s'impliquer ?	6
Atteintes aux droits de la personne	7
Réponse à Mathieu Rioux	8
Recommandations	9
En résumé	16
Conclusion	19

1. Introduction

Le contexte actuel est marqué par une polycrise combinant une crise du logement, de l'itinérance et des surdoses. Bien que plus complexe, l'inflation des coûts des logements et la rareté des logements sociaux ont exacerbé les inégalités socio-économiques et ont entraîné une augmentation des situations d'itinérance à travers le Québec. Les campements urbains constituent aujourd'hui une réponse de dernier recours face à l'absence de solutions de logement adéquates et sécuritaires pour toutes et tous.

Depuis 2020, l'expansion des campements urbains au Québec met en évidence les limites structurelles du réseau d'hébergement d'urgence ainsi que l'insuffisance des réponses à l'itinérance. Bien que nécessaire, l'offre en hébergement actuelle n'est pas adaptée pour l'ensemble des besoins des personnes en situation d'itinérance, et peut même contribuer à renforcer les dynamiques de contrôle, la violence institutionnelle et la désaffiliation sociale. Le campement de la rue Notre-Dame, toléré temporairement par la Ville de Montréal, à la suite d'un jugement de cour faute d'alternatives adéquates, constitue un cas emblématique révélant les tensions entre la gestion de l'espace public, les droits fondamentaux et l'absence de logement adéquat.

En tant que membre du comité du 20^{ième} arrondissement, composé de personnes vivant ou ayant vécu en campement, nous nous mobilisons pour déposer un mémoire et nous adresser au Gouvernement du Québec, en prévision de l'élaboration des prochaines orientations en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance. Ce comité est né d'une volonté de plusieurs personnes vivant en campement de se réunir et de mobiliser leur expertise, leurs compétences et leurs connaissances du terrain afin de transformer les pratiques et les politiques sociales pour elles-mêmes, leurs pairs et les futures générations qui habiteront la rue.



2. Historique du 20^{ième} arrondissement

En 2023, à la suite d'une lettre du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) dénonçant les conditions de vie dans les campements et les pratiques coercitives observées, la défenseure fédérale du logement a déclenché un examen national sur les campements. Dans le cadre de ce processus, plusieurs personnes vivant en campement se sont engagées significativement afin de faire une différence et d'améliorer les connaissances concernant la situation des campements au Canada.

Ces démarches, menées par la consultante et chercheure postdoctorale Caroline Leblanc, ont permis l'émergence d'un noyau de personnes s'impliquant de manière récurrente. En septembre 2025, un projet additionnel a vu le jour en collaboration avec l'organisme communautaire Dopamine. À la suite de cette démarche, les personnes engagées ont eu l'idée de mettre sur pied un comité permanent.

Ce comité vise à permettre aux personnes d'élever leur voix afin de participer aux débats sociaux et d'influencer les politiques ayant un impact direct sur leur qualité de vie et sur leurs possibilités de pleine participation à la société.

”

Le choix du nom «20^e arrondissement» n'est pas anodin, il constitue un acte politique fort. Il vise à affirmer la présence, la légitimité et la citoyenneté des personnes vivant dans la rue sur île de Montréal qui compte officiellement 19 arrondissements, et il permet de soulever symboliquement l'invisibilisation de ces populations dans les politiques publiques.



”

« Nous souhaitons changer les pratiques pour agir en prévention de l'itinérance »

3. Pourquoi s'impliquer ?

”

Pourquoi qu'on s'implique malgré nos conditions précaires ? Nous avons le sentiment que la situation d'itinérance régresse et de tourner en rond, malgré les efforts déployés. Nous pensons que la situation ne change pas vraiment et qu'on répète les mêmes erreurs en tant que société. Nous voulons briser le cercle vicieux qui aggrave la situation de l'itinérance, qui détériore nos conditions de vie et qui augmente la perte d'êtres chers dans la rue.

Nous voulons améliorer les pratiques et les réponses mises en place afin d'éviter la « chute libre » de l'itinérance, cette impression de tomber dans une spirale sans fin. Puis, de favoriser des actions structurantes qui permettent de réellement avancer et aider les personnes qui seront dans la rue dans les années futures.

”



Céline Côté

Le comité du 20^e arrondissement se situe donc au cœur d'une lutte pour la défense du droit au logement, de la dignité et de la sécurité des personnes qui habitent la rue, mais aussi dans une lutte de reconnaissance des savoirs d'expériences afin d'influencer les politiques sociales qui affectent directement nos conditions de vie.

Pour poursuivre nos engagements, les instances soutiennent notre contribution aux réflexions. Par exemple, la ville de Montréal nous a attribué une subvention pour collaborer à la validation du protocole de gestion en campement.

« Même en situation d'urgence
ou de survie, nos droits restent
valables ».

4. Atteintes aux droits de la personne

Habiter la rue peut prendre différentes formes telles que les campements formels ou informels, l'occupation d'espaces publics, l'itinérance véhiculaire, mais cela témoigne d'un échec collectif à garantir l'accès au logement, qui est un droit fondamental reconnu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, art. 11) et par la Stratégie nationale sur le logement du Canada.

La vie dans la rue nous expose à des risques accrus de violence, d'atteinte à la sécurité et à des conditions de vie mettant en péril notre santé physique et mentale. Actuellement, les politiques dominantes sont axées sur le contrôle de l'espace public et la gestion coercitive de l'itinérance, ce qui tend à renforcer notre marginalisation plutôt qu'à la réduire. Ces mesures reproduisent des rapports de domination bien documentés entre les institutions et les populations.

**Nos conditions de vie et les oppressions vécues
réduisent notre pouvoir d'agir.**



Crédit photo : Média sociaux

« Le droit à un logement est la base de tous les autres droits et de la dignité de chacun ».

5. Réponse à Mathieu Rioux

Dans ce contexte, nous souhaitons répondre à la question de Mathieu Rioux, peintre, rédacteur et expert concerné, consommation de substances.

« Dans l'attente d'une meilleure solution, quelles seraient des initiatives simples et peu coûteuses qui permettraient aux personnes de la rue d'avoir des espaces aménagés pour elles? »

Nous constatons que les réponses structurelles à l'itinérance, telles que les logements sociaux, le soutien institutionnel, la transformation des refuges tarde à s'adapter à l'évolution et à la diversification des réalités vécues en itinérance. Face à l'augmentation du phénomène et à ses nouveaux visages, il devient essentiel d'agir dès maintenant pour prévenir les décès en itinérance.

L'objectif est de réduire les risques liés à la santé et à la vie des personnes qui se retrouvent sans issue dans les campements ou toutes formes d'habitat dans l'espace public ainsi de reconnaître leurs droits à la sécurité et à la dignité.

Les pistes que nous proposons s'inscrivent dans une logique d'autonomie, de solidarité et de cohabitation, en valorisant les savoirs des personnes concernées.

” Rappelons nous que pour cohabiter, il faut d'abord reconnaître l'ensemble des personnes qui habite un espace, y compris les personnes en situation d'itinérance.

(Inspiré de Michel Parazelli)



6. Recommandations

« L'autogestion est une approche qui reconnaît et valorise les forces et les capacités des personnes vivant dans la rue, tout en renforçant leur participation aux décisions et leur pouvoir d'agir »



Soutenir l'autonomie et le savoir des personnes qui habitent la rue

Une première initiative consiste à reconnaître que les personnes qui habitent la rue développent des compétences pour parvenir à vivre dans un tel contexte. Il est important de reconnaître leurs forces et leurs capacités afin de les valoriser pleinement en tant que citoyen.

« Nous ne sommes pas dépourvues de sens critique et nous avons des compétences qui peuvent être mises à profit dans la réponse à la crise de l'itinérance ».

Pour mieux nous soutenir, il serait pertinent de :

- Mettre en place des trousse de soutien (premiers soins, matériel de base, informations utiles)
- Offrir des formations accessibles et adaptées aux personnes vivant en campement afin de valoriser leur autonomie et leurs possibilités de réagir en cas d'urgence (ex. premiers soins, droits, survie extérieure)
- Favoriser des initiatives qui permettent la transmission des savoirs entre pairs qui vivent dans la rue.

” Ces actions peuvent être peu coûteuses, surtout si elles reposent sur le principe de pair-aidance, où les personnes elles-mêmes ont des forces qui deviennent des ressources

”



« Les pratiques pouvant réduire les risques de perdre nos effets personnels et de survie sont essentielles pour préserver notre santé et notre dignité »

6. Recommandations



Soutenir la solidarité et la résilience

Certaines améliorations concrètes peuvent être mises en place rapidement pour assurer de meilleures conditions de vie et de santé, et ainsi réduire les risques de sécurité et d'épuisement dans la rue telle que ;

- Avoir accès à une alimentation saine et soutenante,
- Fournir des infrastructures de base (eau potable, toilettes, poubelles, électricité, éclairage, wifi) , assurer l'accès à des extincteurs, des couvertures contre le feu, des bacs à déchets,
- Organiser une collecte régulière des déchets en s'assurant de jeter seulement ce qui souhaite être ramasser par les personnes vivant en campement (ex. système de collants indiquant les déchets à ramasser, en cas d'absence).
- Reconnaître la diversité des réalités des personnes qui habitent la rue est essentiel, car chaque réalité comporte des besoins distincts qui exigent des réponses adaptées. (ex. campement versus itinérance véhiculaire.

” La perte répétée de biens constitue non seulement un obstacle matériel, mais aussi une atteinte psychologique importante. ”



6. Recommandations



Impliquer les personnes dans la gestion des espaces publics

Une autre piste consiste à reconnaître le rôle actif des personnes en situation d'itinérance dans l'entretien et l'organisation de leur milieu.

Plusieurs actions peuvent être envisagées par exemple ;

- créer et soutenir des brigades de propreté autogérées,
- instaurer un système d'autogestion des toilettes,
- favoriser des espaces communs pour s'entraider,

Nous avons souvent les yeux rivés sur les aspects négatifs que peuvent générer les campements dans le paysage urbain, mais nous sommes portés à négliger la contribution que nous pouvons apporter dans la vie collective. La mise en place de mesures pour soutenir nos initiatives collectives permettrait de valoriser notre contribution et de transformer positivement le regard social envers nous.

Il est important de reconnaître que les personnes non logées participent à la collectivité et tissent des liens avec la communauté.

6. Recommandations



Créer des espaces de parole, de représentation et de soutien

Un élément important est la mise en place de structures comme le comité du 20e arrondissement, qui illustre une initiative issue d'un besoin réel des personnes vivant en campement.

Ces types d'engagements peuvent permettre de:

- renforcer la solidarité entre nous.
- Créer des lieux d'écoute neutre
- promouvoir les droits des personnes qui habitent la rue.
- diriger les personnes vers des ressources de défense des droits.
- élever la voix des personnes concernées dans les décisions qui les affectent directement.
- former des pairs aidants pouvant jouer un rôle de liaison et de soutien pour aider les autres à naviguer les systèmes.



Nous avons tous et toutes les mêmes droits. Plus que nous serons informées, plus qu'on arriverons à les exprimer et les défendre.

6. Recommandations



Améliorer la coordination des services et des interventions

Chaque jour, de nombreuses personnes en situation d'itinérance sont mises à la rue sans soutien, ce qui crée une précarité constante. La société se plaint de nous voir dans la rue, mais ce sont aussi leurs actions qui nous y maintiennent. Dans nos discussions nous en sommes venus à dire qu'il y a une forme d'incohérence dans les structures mises en place pour répondre à l'itinérance. Plusieurs d'entre elles peuvent même nous empêcher d'avancer et nous garder dans une position de dépendance des services. Nous avons besoin d'espace qui favorise notre autonomie et qui nous offre une stabilité pour nous mobiliser.

Nous croyons que des initiatives simples, mais essentielles tel que d'instaurer une meilleure coordination entre les acteurs (ville, organismes, police, services sociaux) pourrait être favorable. Cela pourrait passer par :

- un tableau de bord des interventions pour éviter la surintervention
- une concertation régulière entre les services et les personnes vivant en campement
- une meilleure formation des intervenants pour réduire la stigmatisation et la violence dans les services.

”

La violence vécue ne se limite pas à la force physique : elle inclut aussi la violence institutionnelle, la violence verbale, les refus de soutien et certaines pratiques qui contribuent à la marginalisation plutôt qu'à la protection. Chaque violence vécue est inacceptable et atteint la dignité.



6. Recommandations



Assurer une approche fondée sur les droits de la personne

Selon nous, il est crucial d'assurer que toute intervention et structure organisationnelle respecte :

- l'autonomie des personnes,
- leur consentement
- leur sécurité et leur dignité

La rue commence aussi dans les ressources d'hébergement et les services d'urgence. Les règlements et cadres actuels ne sont pas toujours fondés sur une approche sur les droits de la personne et des droits autochtones, ce qui limite leur portée et leur accessibilité. De plus, nous gagnerions à ce que les employés qui travaillent au sein de ces ressources soient formés adéquatement afin de déconstruire certaines postures d'insensibilité ou de normalisation de l'exclusion.

”

Paradoxalement, rappelons-le, que des lieux censés protéger peuvent créer de l'exclusion, et que cela peut nuire au bien-être et à la santé mentale des personnes qui en sont exclues.

”

Agir en amont serait également un aspect important pour permettre aux personnes vivant en campement de prévoir et d'organiser leur routine quotidienne pour répondre à leurs besoins essentiels.

Par exemple, les haltes climatiques sont souvent ouvertes à la dernière minute, en réaction à des situations d'urgence, plutôt que dans une logique de prévention.

6. Recommandations

« Ont sent que les personnes citoyennes logées veulent nous aborder mais elles hésitent. D'autres fois ont sent qu'elles ne nous veulent pas près d'elles. Ça prend du temps pour bâtir des relations ».



Favoriser le vivre ensemble et réduire les préjugés

Un des obstacles à l'amélioration des conditions de vie des personnes en campement est le manque de solidarité entre citoyen.nes logé.es et non logé.es.

Bien que des gestes de solidarité existe, des initiatives simples pourraient renforcer un vivre ensemble harmonieux ;

- **organiser des lieux de rencontres pour favoriser la création de liens**
- **aménager les espaces publics pour assurer un accès inclusif et diversifié**
- **sensibiliser la population aux réalités de l'itinérance pour réduire les préjugés et les tensions**
- **valoriser les contributions positives des personnes vivant en campement pour changer la perception négatives envers elles.**

Un travail de sensibilisation permettrait de « défaire les préjugés ». Une piste concrète serait la création d'un petit guide pratique destiné aux commerçants et aux membres de la communauté domiciliés sur : *comment agir et soutenir les personnes qui habitent la rue et qui sont non logé, pour favoriser des réponses solidaires, humaines et non répressives.*



7. En résumé

1. Participation citoyenne, pouvoir d'agir et défense des droits

- Renforcer les comités de personnes en situation d'itinérance afin d'aller au-delà de la simple consultation
- Favoriser une véritable représentation et la mobilisation collective pour nous permettre de contribuer aux discours entourant l'itinérance et les inégalités sociales en santé.
- Poursuivre les efforts de formation et d'information sur les recours de défense de droits existants
- Co-construire avec nous les protocoles de soutien et de services, en privilégiant une approche d'accompagnement et non de gestion

2. Pair-aidance et solidarités collectives

- Reconnaître et soutenir les formes d'entraide informelle déjà présentes
- Renforcer et soutenir la pair-aidance au sein des campements
- Favoriser le partage et la transmission des savoirs entre pairs
- Offrir des formations en matière de survie, de sécurité, de premiers soins et de droits



7. En résumé

3. Vie communautaire et reconnaissance des campements

- Reconnaître les campements comme des lieux de solidarité nécessaires pour faire face aux défis que représente la rue
- Offrir des formations en matière de survie, de sécurité et de premiers soins
- Soutenir les pratiques liées au soutien collectif et à l'entretien des campements
- Reconnaître la participation active de nombreuses personnes vivant en campement à la vie collective urbaine
- Encourager le partage et la transmission des savoirs entre pairs

4. Accès aux services et coordination des interventions

- Améliorer la coordination des services pour éviter la surintervention et les actions contradictoires
- Assurer une concertation efficace en incluant significativement les personnes vivant en campement dans les décisions
- Offrir des ressources de soutien adaptées aux besoins réels et selon les manière d'habiter la rue
- Favoriser l'autonomie individuelle et collective
- Rendre accessibles des ressources permettant d'améliorer nos conditions de vie et d'atteindre un niveau de bien-être souhaité

” *Nous avons besoin d'un regard de tolérance, car nous n'avons pas de cabanons, d'endroits pour mettre notre stocks.* ”

« Prendre les moyens nécessaires pour mettre fin à la crise du logement et des surdoses »

7. En résumé

5. Aménagement, conditions de vie et infrastructures

- Implanter des zones aménagées, en proximité des services et de nos milieux de vie afin de nous offrir une certaine stabilité, sans imposer leur utilisation à celles qui ne souhaitent pas s'y installer
- Développer des infrastructures de base accessibles (toilettes, eau, éclairage, électricité, wifi) pour répondre à nos besoins essentiels et réduire les tensions sociales concernant notre présence dans l'espace public.

6. Sensibilisation, cohabitation et regard social

- Favoriser le vivre-ensemble en développant une meilleure compréhension mutuelle des réalités de chacun
- Créer des espaces propices aux échanges, au partage et aux rencontres avec la population.
- Exprimer nos tensions avec bienveillance des deux côtés
- Aménager les espaces publics afin de favoriser un accès inclusif et diversifié

7. Enjeux structurels et politiques publiques

- Offrir des ressources adaptées à la diversité des besoins et favorisant l'autonomie afin d'améliorer les conditions de vie des personnes vivant en campement lorsqu'aucune alternative adéquate n'est disponible.

8. Conclusion

Les recommandations proposées dans ce mémoire s'appuient sur un principe central qui est d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance sans imposer de solutions, en respectant leur autonomie, leurs choix et comprenant la diversité de leurs réalités. Elles visent à s'appuyer sur les initiatives existantes tout en développant et coordonnant des actions et des interventions pouvant offrir des réponses cohérentes et adaptées en itinérance.

Ces recommandations ont pour objectif de reconnaître les capacités des personnes, d'améliorer les conditions de base qui influencent directement la santé physique et mentale, de soutenir la participation et l'autogestion, de renforcer leur sentiment de contrôle et leur estime de soi ainsi que de soutenir des approches de réduction des méfaits et l'entraide entre pairs.

Ces recommandations encouragent la reconnaissance des initiatives déjà existantes (comités, entraide, entretien) et favoriser le développement de nouvelles actions concrètes (zones aménagées, infrastructures, formation) qui permettront de :

- **diminuer les tensions et la stigmatisation à notre égard**
- **réduire les risques, y compris ceux liés à la consommation et la détresse psychologique,**
- **renforcer l'autonomie, essentielle pour la reconnaissance et l'estime de soi**
- **améliorer la dignité des personnes, facteur clé en santé mentale.**

Ces recommandations sont des actions pouvant contribuer positivement au bien-être des personnes brimer de leurs droits en constituant des réponses réalistes à leurs besoins et ce, en attendant des solutions structurelles comme l'accès à un logement adéquat.

Ce qui est proposé dans ce mémoire est plus qu'un ensemble d'actions, il s'agit d'un changement de regard : passer d'une logique de contrôle à une approche centrée sur le soutien et la dignité.

Nous tenons à mentionner que le contenu de ce mémoire ne représente pas tous les points de vue ni les perceptions de l'ensemble des personnes qui habitent la rue. Il s'agit plutôt d'un point de départ pour faire entendre nos voix dans les débats sociaux, où nous sommes souvent invisibilisées et peu soutenues lorsqu'il s'agit de prendre la parole à titre de citoyennes.

Le contenu de ce mémoire est issu principalement des procès verbaux de nos rencontres. Il a été lu par les cinq membres signataires.



COMITÉ DU 20IÈME
ARRONDISSEMENT